

On connaît deux glacières à Albi, situées à l'emplacement de l'actuel lycée Toulouse-Lautrec, notées dans les archives à partir de 1675. Elles appartenait à Mgr de Daillon du Lude. (1) C'est l'époque où, à la cour du Roi de France, en 1665, est signalée la présence de 13 glacières dans l'enceinte du château de Versailles. Celle de Cordes apparaît un peu plus tard, en 1712. (Archives Départementales du Tarn 69 EDT BB 79)

L'utilisation de la glace à travers les siècles...

« Des tablettes en écriture cunéiforme datant de 2000 ans avant notre ère indiquent que les glacières existaient déjà dans la région de l'Euphrate ainsi que dans l'actuelle République d'Iraq. Aux environs de -1000 av. JC, un texte chinois signale des dépôts souterrains contenant de la glace en précisant qu'elle est distribuée uniquement aux personnes aisées.

Les Grecs utilisent aussi la glace... Durant le siège de Pétra, Alexandre le Grand se fait préparer un mélange de fruits et de miel réfrigéré avec de la neige conservée dans une trentaine de fosses qu'il avait fait construire à cet effet.

Hippocrate condamne l'usage de la glace pleine d'impuretés, mais malgré ses avertissements, les Grecs consomment de la glace à profusion comme en témoignent les nombreux rafraîchisseurs trouvés dans les fouilles des sites archéologiques en Grèce.

Chez les Romains, Pline l'Ancien nous parle des banquets de l'aristocratie romaine :

"quelques-uns boivent de la neige et d'autres de la glace et transforment ainsi les méfaits de la montagne en plaisir de la table". Dans les Thermes romains, l'eau est maintenue froide dans le frigidarium grâce à la glace. Sénèque lui attribue des vertus médicinales. À ce titre, l'Empereur Hadrien atteint d'hydropisie s'applique sur le cœur de la glace contenue dans une vessie de porc ; cela soulage la douleur qui lui étreint la poitrine et atténue ses angoisses. Durant toute l'Antiquité, la glace est utilisée pour arrêter les hémorragies, soulager les coliques néphrétiques, la fièvre, la gangrène...

Au Moyen âge, les vertus de la glace se retrouvent dans les usages thérapeutiques. Dans le monde musulman, on en multiplie les usages comme en atteste le sorbet offert par Saladin à Richard Cœur de Lion au XII^{ème} siècle. (Le mot « sorbet » vient d'ailleurs de l'arabe sharbet, lui-même issu du verbe sharab, boire).

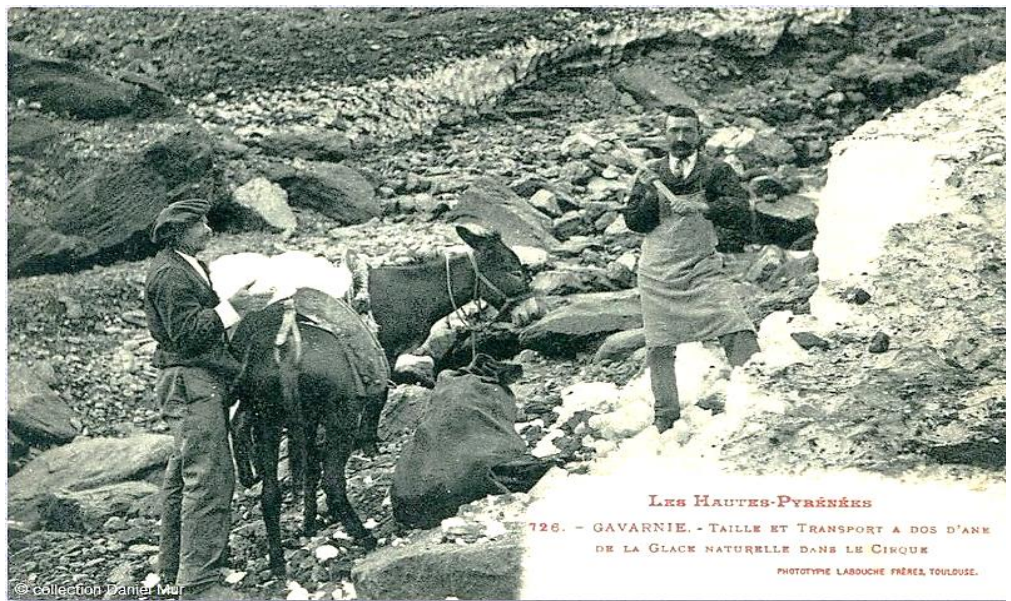
La Renaissance est l'âge d'or de la consommation de la glace avec les Italiens et plus particulièrement Catherine de Médicis, qui apporte avec elle le secret des sorbets à base d'un mélange de glace, salpêtre et sel... Henri III et Louis XIV en sont friands et toute la noblesse et la bourgeoisie, qui cherchent à les imiter, vont peu à peu se faire construire des glacières qui deviennent monnaies courantes dans tous les châteaux de France et de Navarre.

Ainsi le XVII^{ème} siècle voit l'usage de la glace se démocratiser. En 1684, l'Italien Procopio Cultelli ouvre un café à Paris, Place de la Comédie Française (l'actuel café Procope). Il va très vite devenir à la mode car on y vend une multitude de glaces et de sorbets. Le commerce de la glace s'intensifie et restera florissant jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle.

La construction d'une bonne glacière est coûteuse, ainsi que son remplissage et de fait la glace naturelle reste pendant longtemps un produit assez rare, cher et réservé aux plus fortunés. » (2)

Le secret de la conservation de la glace réside dans son stockage.

La glace doit être isolée de l'extérieur, ainsi que de l'eau de fonte qui doit être évacuée. Plus la masse de la glace est importante et homogène, mieux elle se conservera. Une glacière bien conçue avec un volume d'environ 50 m³ peut conserver la glace pendant au moins 6 mois avec une perte de 20 % seulement. (3)



Cordes : la décision de construction est prise en 1712 :

Extrait des registres des délibération des consuls : Philippe de Roquefeuille, sieur de Prad de Roule et Jean Martin bourgeois, Jean Périès médecin-chirurgien, Jean Galy, praticien, « consuls modernes ». Ils autorisent la construction au **Sol Haut (la Halle)** d'une glacière pour un montant de 150 livres, affermée. Il s'agit donc d'une glacière communautaire, dont la gestion est mise en régie. Le système du fermage est conçu pour éviter à la municipalité toute possibilité de manquer de glace. Le fermier s'occupe de remplir la glacière et il l'entretient. (69 EDT BB 79)

Construction en 1718

Plus font dépense de la somme de quatre cents trente neuf livres dix sols et trois deniers pour les frais de la construction de la glacière en conséquence de la délibération de la communauté ou pour la réparation faite aux cazernes... de Lestar, le détail de ladite dépense vérifiée et arrêtée par les sieurs Pradal et Lamothe, députés à cet effet...

Extrait des délibérations des consuls en 1718

«... plus font dépense de la somme de quatre cents trente neuf livres dix sols et trois deniers pour les frais de la construction de la glacière en conséquence de la délibération de la communauté ou pour la réparation faite aux cazernes... de Lestar, le détail de ladite dépense vérifiée et arrêtée par les sieurs Pradal et Lamothe, députés à cet effet... »

En marge est noté :

« rayée la dépense du présent article Lestar n'en ayant pas arrêtée... »

69 EDT CC217

Technique de construction d'une glacière

Les glacières en ville pouvaient être un bâtiment construit pour l'usage, ou se situer dans une cave transformée. C'est sans doute le cas à Cordes, car nous n'avons trouvé aucune trace cadastrale d'une construction.

Le modus operandi de cette transformation nous est donné dans l'ouvrage Bernardi (4) :

« ... on choisit, dans la cave, un endroit à l'abri des courants d'air, et qui ne soit pas face à la porte d'entrée ; puis on creuse une fosse en terre à côté du mur principal de la cave. Cette fosse doit avoir trente centimètres de profondeur ; on lui donne la forme d'un demi-cercle, et sa largeur et sa circonférence dépendent de la quantité de glace qu'elle doit contenir. Au milieu de la fosse on creuse un trou rond ou carré, susceptible de contenir un ou deux seaux d'eau, et destiné à recevoir l'eau qui coule de la glace, et que la terre absorbe à mesure... »

A Cordes, les caves sont taillées dans le rocher et il existe des bassins de récupération des eaux dans ces caves. (cf maison Portal).

« ...on élève autour des parois un mur de dix ou douze centimètres d'épaisseur et un mètre de hauteur au-dessus du niveau du sol ; à cette hauteur on arrondit le mur vers le centre de la fosse de manière à former une espèce de voûte ou de coupole. On ménage une ouverture en forme de croisée qui permet de placer la glace dans la fosse et de la retirer au besoin... cette ouverture est fermée par une épaisse porte de bois... on couvre le pourtour de gros rouleaux de paille de seigle pour empêcher l'air de pénétrer. On couvre le fond de la fosse de solives de la largeur de la fosse et on met dessus une couche de branchage de bouleau de 3 centimètres d'épaisseur. » (5)

Plus fait dépense audit Galy de la somme de huitante trois livres six sols quatre deniers payée aux ouvriers pour avoir rempli la glacière ou pour avoir acheté du bois, paille, les autres choses nécessaires à la glacière à part du compte versé par ledit Galy. Signé par M. Dales de Boscaud faisant pour M. Salay avocat, ledit Galy de prêter ladite somme par délibération du 10 décembre 1722. Le 26 janvier 1723. 83 livres, 6 sols, 9 deniers

« Plus fait dépense audit Galy de la somme de huitante trois livres six sols quatre deniers payée aux ouvriers pour avoir rempli la glacière ou pour avoir acheté du bois, paille, les autres choses nécessaires à la glacière à part du compte versé par ledit Galy. Signé par M. Dales de Boscaud faisant pour M. Salay avocat, ledit Galy de prêter ladite somme par délibération du 10 décembre 1722. Le 26 janvier 1723. 83 livres, 6 sols, 9 deniers »

Dépenses en 1722 pour la glacière de Cordes (69 EDT CC 221)

Une autre délibération des consuls datant de 1722/1723 :

« Etat des avances et dépenses faites par Jean Galy consul de la ville de Cordes l'année 1722 finissant l'année 1723 en conséquence de la délibération de la communauté de Cordes

Du mandement dudit Simon Dalles, sieur de Boscaud, nommé en lieu et place de M. Raymond Salay, avocat son beau-père. Ledit M. Galy, avocat, conseiller politique et commissaire nommés à confins.

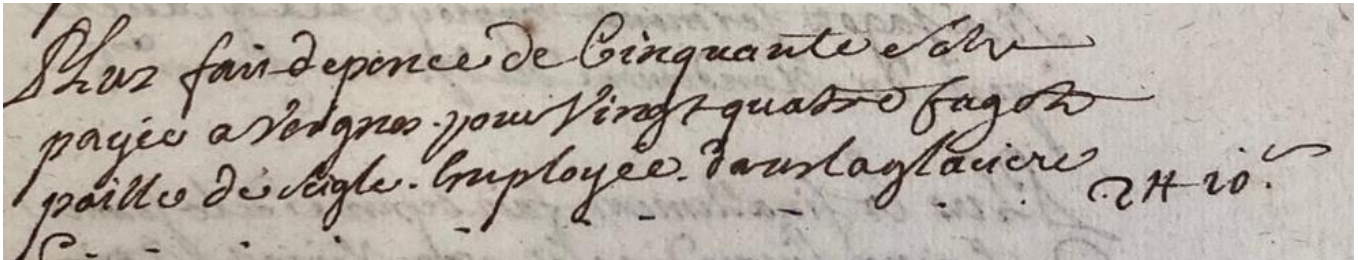
Premièrement fait dépense ledit Galy de 24 sols payés aux quatre valets consulaires pour avoir nettoyé la glacière

Plus fait dépense de 35 sols payés à Céré fournier pour le prix de cinq masses ou battoirs servant à battre la glace

Plus fait dépense payée à Larroque, charpentier, pour manches de battoirs

Plus fait dépense de 50 sols payés à Vergnes pour 24 fagots de paille de seigle employés dans la glacière

Plus fait dépense de la somme de 24 livres dix sols payés à 29 ouvriers employés à la glacière le dix décembre 1722 appert du mandement dudit premier consul. »



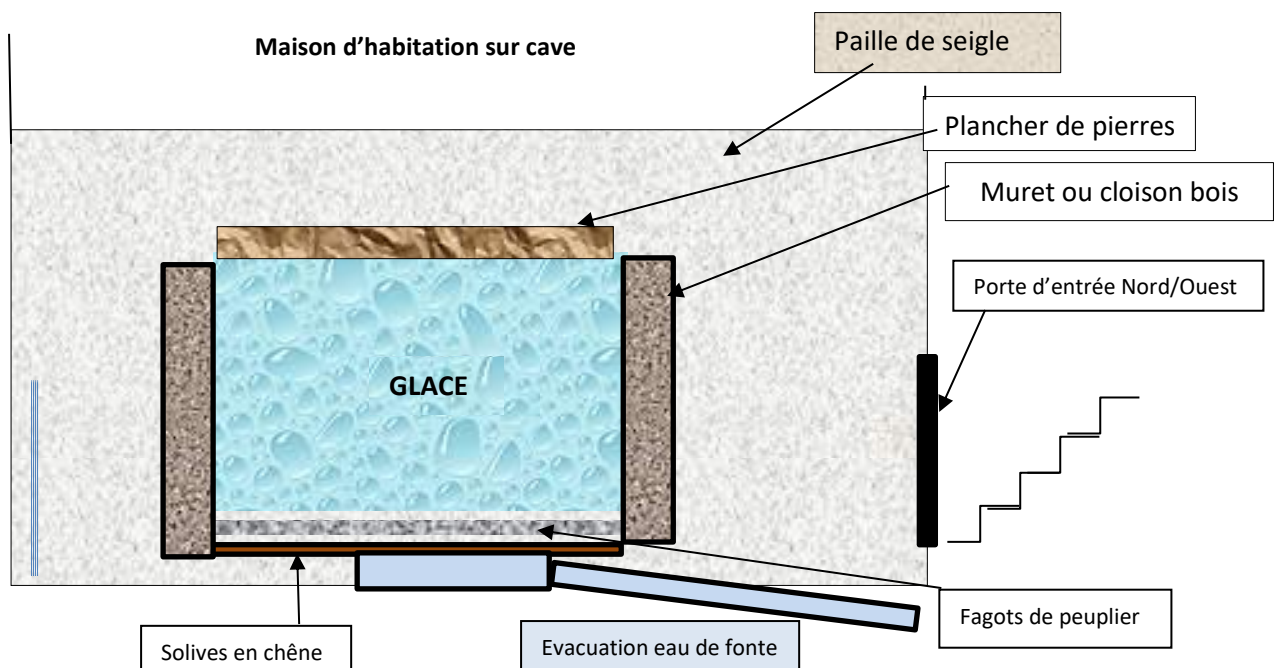
Plus fait dépense de cinquante sols payés à Vergnes pour vingt quatre fagots de paille de seigle employée dans la glacière 24 10

La paille de seigle traditionnelle est un matériau robuste, léger et quasiment imputrescible, ne nécessitant pas de traitement particulier. Contenant de la silice lui apportant de la résistance, sa tige fine et souple ne se brise pas lorsqu'on la plie. La structure creuse de la paille de seigle est divisée par 4 à 5 nœuds permettant de garder l'air emprisonné et lui conférant ainsi un fort pouvoir isolant. Une tige de seigle peut atteindre entre 1,60 et 1,80m. Bien que son aspect soit changeant avec le temps et que la paille puisse devenir noire, ce n'est en aucun cas un signe de pourriture. (6)

Le remplissage de la glacière

Cette glacière devait être importante compte-tenu du volume de paille fourni et du nombre d'ouvriers chargés de la remplir. Pendant l'hiver, on recueille la glace à la surface des étangs et des fontaines gelés, on ramasse également la neige sur les prés. Le remplissage se fait par temps très froid et de nuit. On tasse avec un pilon ou battoir en bois (5 battoirs commandés donc 5 ouvriers travaillant dans la glacière) au fur et à mesure en garnissant de paille et en finissant par un plancher alourdi par de grosses pierres. La porte de la glacière (orientée de préférence au Nord) est fermée à clef jusqu'en juin, date d'ouverture.

La vente se déroule de très tôt le matin jusqu'à 8H.



Les 10,11 et 12 décembre 1722 on trouve 3 dépenses autorisées par délibération :

- 14 livres, 10 sols et 18 livres 10 sols pour que le consul Galy paie 29 et 30 habitants pour le remplissage.

Monsieur Galy consul paiera a vingt neuf
habitants qui ont travaillé ce jour d'uy au
remplissage de la Glacière la somme de quatorze
livres dix sols que luy sera payé a
chacun laquelle somme luy sera payé a
compte par la comte en rapportant le
présent a cordes le 10^{me} Decembre 1722
Dales de Boscaut com^{te} Galy

- 21 livres et 10 sols pour 43 journaliers

« Monsieur Galy, consul, est prié payer et distribuer à quarante-trois journaliers qui ont travaillé ce jour d'uy au remplissage de la glacière de la ville, dix sols à chacun montant en bloc la somme de vingt et une livre dix sols laquelle somme sera payée à compte par la communauté en rapportant le présent. Dalès de Boscaut . Galy »

Monsieur Galy consul est prié de paier
dix huit livres dix sols a chacuns sept hommes
qui ont travaillé ce jour d'uy au
remplissage de la Glacière de la ville
laquelle somme luy sera payé a compte
par la comte en rapportant le présent
a cordes le 11^{me} Decembre 1722
Dales de Boscaut com^{te} Galy

Monsieur Galy consul est prié de
paier et distribuer a quarante trois
journaliers qui ont travaillé au jour d'uy
au remplissage de la Glacière de la ville
dix sols a chacun montant en bloc la
somme de vingt une livre dix sols
laquelle somme luy sera payé a compte
par la comte en rapportant le présent
a cordes le 12^{me} Decembre 1722
Dales de Boscaut com^{te} Galy

- 10 livres et 8 sols pour l'achat de 24 fagots de paille de seigle.

Monsieur Galy consul est prié de
paier comptant a vargues d'aportant
deux livres dix sols pour le payes
de vingt quatre fagots paille seigle
aportant a la Glacière a cordes le 12^{me}
Decembre 1722
Dales de Boscaut com^{te} Galy

A cette date du 12 décembre 1722 la glacière ne doit pas être remplie (peut-être un hiver plus doux ?), car une autre délibération des consuls datée du 27 janvier 1723 nous confirme que la glacière n'est pas remplie et que son remplissage nécessite l'emploi de 36 hommes pour 37 journées de travail le 11 dudit mois (janvier), puis 43 ouvriers le 12 et finalement 27 journées le 16.

Une charretée de paille de seigle est commandée à Barthelémy Flourac et 56 fagots de sarments à Groc, fournisseur. Le total de la dépense se montait donc à 62 livres et 16 sols. Au total, cela a représenté, en 3 jours, l'emploi de 113 personnes et en partant de l'estimation (approximative !) qu'une Livre vaudrait aujourd'hui 11,20€, remplir la glacière coûtait donc la somme de 62 Livres et 8 sols, soit 703€, avec les prix détaillés :

- la journée de travail d'un ouvrier payée 10,27€, le fagot de sarment 2,07€, la charretée de paille de seigle 60€.
 On retrouve par dans les années suivantes différentes délibérations des consuls octroyant des financements « à fort fait » pour l'affermage et le fonctionnement de « la glacière de la ville. »

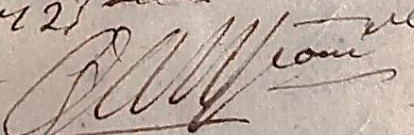
Plus fait de pence de la somme de six livres
 dix sols payés à trois hommes pour
 quatre semaines employées au remplissage
 de la glacière le 11 de 2 mois après du
 Mandement de d. f. de la Comm. esq. 18:20:~

Plus fait de pence de la somme de vingt une
 livres dix sols pour quarante trois journées
 employées au remplissage de la glacière
 le 12 de 2 mois de la suite du Mandement
 de d. f. de la Comm. esq. 21:10:~

Plus de la somme de trois livres pour une
 charretée de paille de seigle employée
 à la glacière payée à Bastien Roy Floriac
 suivant le mandement de d. f. de la
 Comm. esq. 3:~

Plus fait de pence de cinq livres six
 sols payés à quatre hommes la Dauphy
 six semaines pour le montage de six fagots
 de sarments employés à la glacière
 après du Mandement de d. f. de la Comm. esq. 5:16:~

Plus le finalement fait de pence de la somme
 de trois livres dix sols pour vingt sept
 journées employées au remplissage de la
 glacière le 16 de la fin de 23. Suivant le
 Mandement de d. f. de la Comm. esq. 13:10:~

Nous ~~consuls~~ Consuls publiqués
 certifions l'état cy dessus véritable
 à Cordes le 24 Janvier 1732
 Oley de Boissac Com. de 

Un acte du 6 décembre 1732 : « lu en présence les nommés Balheris, Pierron et Lacoste ont reçu de M. Ladevèze, consul, la somme de sept livres un sol pour six journées qu'il ont employées pour accomoder la glacière ou pour les fagots sarments bois peuplier pour réparer ladite glacière avec la paille... fait à Cordes le 16 décembre 1732 »
 (69 EDT DD23)

Le **20 mars 1734** : « nous soussignés avons reçu de Monsieur Lamotte trésorier de la communauté de la ville de Cordes la somme de douze livres pour satisfaire en partie des réparations faites tant à la glacière... signé Loubers consul, Sabatié consul » (69 EDT CC226)

En **1739, le 6 janvier**, 21 ans après sa création, la glacière fonctionne toujours. Un acte attribue 100 livres au sieur Journès pour « réparations ou remplissage », (environ 1120€) un autre finance le « droit de contrôle » d'utilisation des fonds pour une somme d'une livre quatre sols (environ 12€) (69 EDT CC 227)

qui
quittance

Plus forte dépense tend. comptes
vuidans de la somme de cent livres
payés au s^r Journès hôte pour la
reparation de la glaciere, ou remplissage
d'elle Baillé a fort fait audits
Journes par delibération de la com^m.
du 6^e Janvier 1739. apert de la
quittance dud. Journes coté N^o cy... 100 lb.

alloué

Plus fort dépence de la somme
d'une livre quatre sols payés pour
droit de contrôle de la delibération
du 6^e Janvier 1739. qui baille
la glaciere a repaver, et a remplir
a fort fait aud. Journes cy... 1 lb. 4 s.

A partir de cette année 1739 il n'existe plus d'archives, à notre connaissance, relatant le fonctionnement de la glacière. Est-elle fermée ? N'était-elle plus rentable ? Si oui, elle aura fonctionné pendant 27 ans.

47 ans après la création de la première glacière du roi de France, les Cordais se sont lancés eux aussi dans la création d'une glacière pour proposer, sans doute aux plus aisés, le privilège d'utiliser de la glace en été.

On retrouve trace de vente de glace à Cordes en 1820, dans une lettre du maire d'Albi du 18 mai qui propose à la ville de Cordes d'acheter de la glace en provenance de la ville d'Albi :

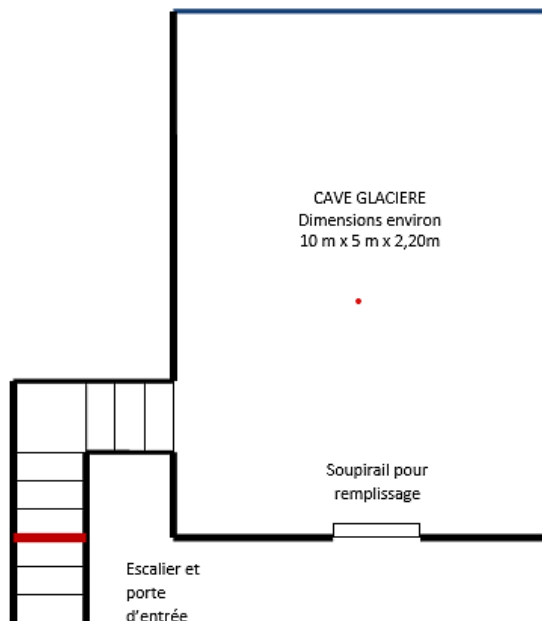
« ... j'ai profité des grands froids de cet hiver pour faire remplir la glacière de cette ville... de vous offrir telle quantité de glace que vous pourriez désirer pour vous et vos administrés au prix de 5 centimes le kilogramme, je vous prie de me faire connaître pour quelle quantité vous désirez être abonné, les jours et heures auxquels vous désirez qu'on vous fasse l'expédition de la glace, le nom du voiturier auquel nous devons en faire la remise.

La première livraison pourra vous être faite le 1^{er} juin prochain.

Le prix de 5 centimes le kilogramme n'est que pour les abonnés, il suit que toute demande excédent celle portée sur l'abonnement devrait être payée au moment de la livraison au prix de 10 centimes le kilogramme. Signé Gorsse maire d'Albi. » (69 EDT DD23)



Place de la Halle
Emplacement supposé de la glacière
(cave) - porte d'entrée et soupirail



Place de la Halle



Les archives, ni le cadastre, ne nous ont permis de trouver l'emplacement exact de la glacière ; une enquête auprès de Cordais et l'étude des archives nous fait penser que la glacière se trouvait vraisemblablement à cet endroit. (Dimensions : environ 10m X 5m, hauteur 2,20 m). Volume environ 50m³. Toute contribution est la bienvenue !

Cette cave aurait pu également servir de réserve pour la conservation des viandes de boucherie (crochet de suspension au-dessus du soupirail).

Merci à Martial, propriétaire de « La Table d'Yvonne » de nous avoir ouvert le « frigo de Cordes » !



Intérieur de la glacière aujourd'hui



Escalier de la porte d'entrée



Soupirail pour le remplissage
donnant sur la Halle

Bibliographie

- 1 –GRAS Guillaume *Au temps des glaçons sans congélateurs* – Revue du Tarn 2023 n°262
- 2 -TONON Stéphanie In *Couleur Lauragais n°91* Avril 2007 Citant MARTIN Jean *Glacières françaises. Histoire de la glace naturelle* Ed. Errance 1997
- 3 – H.P. THIBAUT *La glacière de Louisbourg* In *Fortress of Louisbourg* 1972
- 4,5 – Bernardi - *Le glacier Royal* -Ed Gustave Barba Paris 1844 BNF
- 6 - KLAJUN A., THOME J. (1994), *Regards sur le Nord-Cantal, La paille de seigle*, Revue Maisons Paysannes de France, n°112, 2T, pp.12-13.)